Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-212203699-20260710-2026_038-DE

COMMUNE DE TRÉMEUR
(Côtes d'Armor)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le dix du mois de juillet, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy CORBEL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 juillet 2026.

Présents : CORBEL Guy - DESAINT DENIS Françoise - DESAINT DENIS Adeline - DESCHAMPS Marie-Noëlle - ÉON-SALABERT Fanny - HAGUET Guillaume - MEUNIER Romain - PERRAULT Stéphane - POINÇU Sandra - RENAULT Ludovic - SAMSON Pierrick - SAUX Frédéric - VELY Isabelle

Absents : SPILEMONT Juliette (pouvoir à VELY Isabelle) - FIERDEHAICHE Frédéric (pouvoir à POINÇU Sandra) - HAGUET Guillaume.

Madame Fanny ÉON-SALABERT est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2026-038 - Désignation d'un élu ambassadeur de l'Association Régionale d'Information des Collectivités territoriales (ARIC)

l'Association Régionale d'Information des Collectivités territoriales (ARIC Bretagne) accompagne les collectivités bretonnes dans la formation, l'information et le partage d'expériences entre élus.

Afin de favoriser les échanges avec l'association et de relayer auprès des élus de la commune les informations, formations et actions proposées par l'ARIC, il est proposé de désigner un élu référent, dénommé « ambassadeur ARIC ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Désigne **Mme Fanny ÉON-SALABERT**, en qualité d'ambassadeur ARIC de la commune ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette désignation.

Fait et délibéré les an, mois et jour susdits.
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Guy CORBEL

MAIRIE DE TREMEUR
Côtes d'Armor

La secrétaire,
Fanny ÉON-SALABERT